

LICENCE TEMPORAIRE FFVOILE

N° **22U500040049** Prix € **15.5**

Validité : **1 J du 15/07/2022 00:00:00 au 15/07/2022 23:59:59**

Cette licence ne permet pas la participation à des compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et des sélections correspondantes, excepté pour les sélectives corporatives donnant accès aux Championnats de France corporatifs.

Date du : **14/07/2022 14:30:17**

Nom : **RODOT**

Prénom : **EMMA**

Date de naissance : **21/12/1999**

Adresse : **13 RUE DE SENNECEY**

Sexe : **F**

50110 CHERBOURG EN COTENTIN

J'atteste avoir reçu la notice d'information des contrats « MAF » et « Mutuelle des Sportifs » présentant les garanties d'assurance liées à la licence FFVoile. Je reconnais avoir été informé de mon intérêt à souscrire des garanties complémentaires (capitaux invalidité et décès plus importants...), ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique du pratiquant

J'ai décidé de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires.

Je refuse de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires et je remets le présent document à mon club.

J'atteste par ailleurs m'être mis en conformité avec la réglementation FFVoile relative au certificat médical de non contre-indication (le cas échéant en compétition) à la pratique de la voile.

Fait à : le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du Titulaire
* des représentants légaux pour les mineurs



LICENCE TEMPORAIRE FFVOILE

Prix € : **15.5**

N° : **22U500040049** Date : **14/07/2022 14:30:17**

IMPORTANT : Elle ne permet pas la participation à des compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et des sélections correspondantes, excepté pour les sélectives corporatives donnant accès aux Championnats de France corporatifs.

NOM : **RODOT**

Prénom : **EMMA**

Date de naissance : **21/12/1999**

Sexe : **F**

Adresse habituelle : **13 RUE DE SENNECEY**

50110 CHERBOURG EN COTENTIN

A LIRE ATTENTIVEMENT

Vous venez de prendre une licence temporaire et bénéficiez d'une assurance souscrite pour vous par la FFVoile auprès de :

→ **MAIF**, entreprise régie par le Code des Assurances, vous couvrant en **Responsabilité Civile** pour les dommages que vous pourriez occasionner à des tiers dans la pratique de la voile, ainsi que pour l'**Assistance Rapatriement**.

→ **Mutuelle des Sportifs**, régie par le Code de la Mutualité, pour l'**Individuelle Accident**, comprenant une indemnisation de vos propres dommages corporels en cas d'accident.

Voire club vous a remis les garanties liées à la licence ainsi que les garanties complémentaires que vous pouvez souscrire

PART DE L'ASSURANCE DANS LA LICENCE TEMPORAIRE	
Prime totale TTC	Responsabilité Civile
5,32 € *	& Assistance Rapatriement (MAIF)
	Individuelle Accident (MDS)
	1,30 € *

(*) dont 1,20 € TTC pour la garantie à 1 000 000 € en cas d'accident corporel grave en adressant votre demande par voie postale à la FFVoile - 17 rue Henri Boccoquillon 75015 Paris.

→ **En cas de sinistre, vous devez établir une déclaration d'accident et l'adresser dans les 5 jours (accompagnée d'une copie de votre licence) à : Assurances MADER - Immeuble le Challenge - Bd de la République - BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE CEDEX**

→ **Assistance rapatriement : Tél : 0 800 800 875 (+33 5 49 77 47 78 si vous êtes à l'étranger)**

Cachet du club
50004

Signature du Titulaire
* des représentants légaux pour les mineurs

Médical
De nouvelles règles relatives au certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport sont applicables. Pour plus d'informations sur les obligations relatives au certificat médical : www.ffvoile.fr
Orngel Institution - Espace Médical

